



DOSSIER DE VISA SCHENGEN POUR VISITE FAMILIALE OU AMICALE (inférieur à 90 jours)

Le visa Schengen permet l'entrée et la libre circulation sur le territoire des 26 Etats concernés par les Accords de Schengen (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Suède, Slovaquie, Slovénie et Suisse). La durée du visa ne peut excéder les 90 jours par semestre, sauf durée inférieure mentionnée sur la vignette. Les visas pour des séjours excédant les 90 jours par semestre ne sont pas des visas Schengen et sont subordonnés à des conditions particulières (des fiches spéciales sont disponibles au guichet ou téléchargeables sous le lien suivant:

<https://alger.diplo.de/dz-fr/service/05-VisaEinreise/-/1305264>

Seules les demandes ayant l'Allemagne ou la Lituanie comme destination principale du voyage seront acceptées.

Les documents doivent être présentés en **original avec une copie simple**.

Des documents complémentaires peuvent, le cas échéant, être demandés. **La durée de traitement sera 15 jours ouvrables à compter de la date de dépôt.** La présentation d'un dossier complet n'entraîne pas nécessairement la délivrance du visa.

Le demandeur doit fournir tous les documents lors d'un entretien personnel auprès de l'Ambassade et ne pas les envoyer par courrier à l'Ambassade. Aux documents en langue arabe une traduction en langue Allemande ou française doit être jointe.

Frais administratifs (non remboursables en cas de refus): la contre-valeur de 60,00 Euro à payer uniquement en dinars algériens en espèce lors du dépôt du dossier.

PIECES A FOURNIR, 1 original avec 1 copie

1. Formulaire de demande de visa en un exemplaire entièrement rempli et signé personnellement par le demandeur. Le formulaire est fourni gratuitement au guichet et est téléchargeable sous le lien suivant:
<https://alger.diplo.de/dz-fr/service/05-VisaEinreise/-/1305264>
2. Une photo biométrique (photo d'identité récente sur fond clair et visage découvert)
3. Passeport valable 3 mois au moins après expiration du visa demandé
4. Copie de toutes les pages visées du passeport + copie du passeport précédent (si l'actuel date de moins d'un an)
5. Contrat d'assurance maladie voyage d'une durée égale à celle du visa demandé, valable pour tous les pays de l'espace Schengen, couvrant les frais médicaux et de rapatriement en cas d'accident ou de maladie (couverture minimum: € 30.000) Déclaration selon § 54 alinéa 2 numéro 8 en liaison avec § 53 de la loi du séjour, téléchargeable sous le lien suivant:
<https://alger.diplo.de/dz-fr/service/05-VisaEinreise/-/1305264>
6. Déclaration formelle de prise en charge (Verpflichtungserklärung) conformément aux §§ 66-68 de la loi allemande sur le séjour (AufenthG) d'une personne résidante en Allemagne ou en Lituanie. La signature sur l'invitation et la solvabilité de cette personne doivent être légalisées par l'autorité compétente allemande (Ausländerbehörde). **Ce document doit être présenté en original avec une copie**
En cas d'une invitation sans formalité (informelle), la preuve du financement de votre voyage par vos propres moyens est obligatoire, et cela par le biais d'un relevé bancaire des six derniers mois du compte en euro ou en dinar. Le financement est calculé comme suit : au minimum 80 € par jour pour le demandeur; 40 € par jour pour le conjoint, 25 € par jour pour chaque enfant.
7. Justificatifs de la situation socioprofessionnelle du voyageur:
 - 7.1. **Preuve du lien de parenté:** fiche familial, ou certificat de mariage, carte de séjour du parent en Allemagne
 - 8.2. **Salariés:** attestation de travail ou contrat de travail récent + trois dernières fiches de paie + attestation d'affiliation à la Sécurité Sociale + titre de congé + copie du registre de commerce de l'employeur en arabe et en français
 - 8.3. **Commerçants:** registre de commerce en arabe et en français + extrait de rôle + attestation de la mise à jour de la CASNOS + relevé bancaire des six derniers mois
 - 8.4. **Professions libérales:** décision d'installation/carte professionnelle + mise à jour de la CASNOS + relevé bancaire des six derniers mois
 - 8.5. **Agriculteurs:** attestation d'exploitant agricole + carte d'agriculteur + mise à jour de la CASNOS + extrait de rôle + relevé bancaire des six derniers mois
 - 8.6. **Taxi:** livret de place + contrôle technique automobile
 - 8.7. **Retraités:** attestation de retraite
 - 8.8. **Etudiants, Écoliers, Collégiens, Lycéens** certificat de scolarité + le cas échéant la carte d'étudiant + une autorisation d'absence de l'université/ de l'école primaire/ du collège / ou du lycée est obligatoire+ justificatifs de la situation socioprofessionnelle des parents
 - 8.9. **Sans emploi:** justificatif des ressources financières actuelles
8. **Si le demandeur est mineur:** un formulaire individuel + autorisation paternelle + autorisation maternelle ou signature des deux parents sur le formulaire de demande. Si la tutelle ne revient pas au père: autorisation du tuteur + justificatif de la tutelle (certificat de décès du père ou disposition judiciaire)
9. **Si le demandeur est marié,** la présentation d'une fiche familiale établie en français est obligatoire.
10. **Si le demandeur n'est pas ressortissant algérien:** carte de résidence algérienne, valable 3 mois au moins après expiration du visa demandé